

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 OCTOBRE 2011**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30.09.2011
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
6. Contrat d'assurance groupe-Risques statutaires
7. Subventions 2011-2012-Sorties de classes scolaires
8. Extension du terrain de pétanque
9. Taxe d'aménagement
10. Emprunt éclairage public rue du Gal de Gaulle
11. Projet d'installation d'une antenne radiotéléphonique
12. Avenant au marché 02/2010 Parcours Ludisme et Equilibre Vital
13. Vote de crédits
14. Abandon de tombe
15. Divers

\*\*\*\*\*

**Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les Conseillers sauf Monsieur Patrick LUTZ qui a donné procuration à Monsieur Didier KNIPPER, Madame Pascale MEYER qui a donné procuration à Madame Béatrice TREIL et Madame Sandie VOLTZENLUGEL qui a donné procuration à Monsieur Pierre GROSS.**

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Madame Michèle WESTPHAL-HEUSSNER est désignée comme secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCES DU 02.09.2011**

Le procès verbal de la séance du 02.09.2011 est approuvé à l'unanimité.

**3. COMMUNICATIONS DIVERSES**

**A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS**

**- Réunions**

- 03.10.2011 Réunion à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 04.10.2011 Réunion de l'Amicale des Maires à Hoerd
- 05.10.2011 Réunion de la commission Développement de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 07.10.2011 Inauguration de la Maison de la Chasse
- 10.10.2011 Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 11.10.2011 Chantier rue du Gal de Gaulle
- 12.10.2011 Réunion à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 17.10.2011 Réunion du conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 18.10.2011 Réunion de la commission des finances

18.10.2011 Réunion de la commission des impôts directs  
24.10.2011 Réunion du comité des fêtes avec les associations  
25.10.2011 Aide à la personne et service de proximité  
27.10.2011 Réunion avec l'association Oumpa Loumpa  
27.10.2011 Réunion du CCAS de Geudertheim

**- Permis de construire**

SCI L2J Mr. JUNGER Jean-Marc Route de Hoerd 67170 GEUDERTHEIM	1 maison bi-famille lotissement « Heiligenhauesel »	Accordé le 24/10/2011
--	--	--------------------------

PAULEN Julien et LAVERDET Morgane 7 route de Bietlenheim 67170 GEUDERTHEIM	1 maison individuelle lotissement « Heiligenhauesel »	Accordé le 24/10/2011
---	--	--------------------------

CUCCHIARA Franck 23 rue des Potagers 67170 GEUDERTHEIM	1 maison jumelée lotissement « Heiligenhauesel »	Accordé le 24/10/2011
--	---	--------------------------

ROEHLLY Jimmy et SCHNEIDER Alexia 6a, rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM	1 maison individuelle lotissement « Heiligenhauesel »	Accordé le 24/10/2011
--	--	--------------------------

LEONHARD Julien 6 rue des Prés 67170 GEUDERTHEIM	1 maison individuelle lotissement « Heiligenhauesel »	Accordé le 24/10/2011
--	--	--------------------------

M. et Mme MOSCHEROSCH Marc 52 rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	1 maison individuelle lotissement « Heiligenhauesel »	Accordé le 25/10/2011
--	--	--------------------------

GALL Lionel 1a, rue des Lilas 67720 BIETLENHEIM	1 maison individuelle lotissement « Heiligenhauesel »	Accordé le 25/10/2011
---	--	--------------------------

ZILA Marina 7 Allée des Charmes 67170 OLWISHEIM	1 maison individuelle lotissement « Heiligenhauesel »	Accordé le 25/10/2011
---	--	--------------------------

**- Permis de démolir**

WENDLING Charles 113 rue du Gal. de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	1 grange 113 rue du Gal. de Gaulle	Accordé le 26/10/2011
--	---------------------------------------	--------------------------

SCHNEIDER Pierre 27 rue du Gal. de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	1 grange 27 rue du Gal. de Gaulle	Accordé le 28/10/2011
---	--------------------------------------	--------------------------

**B) Communications de Madame Michèle HEUSSNER, Adjointe au Maire**

- 04.10.2011 Barbecue du périscolaire « les Loustics »
- 08.10.2011 Matinée d'échange du SCOTAN au séminaire de Walbourg
- 22.10.2011 Permanence mairie
- 25.10.2011 Réunion de la commission information
- 26.10.2011 Réunion de la municipalité

**C) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire**

- 01.10.2011 RDV au sujet de la mise en place de la signalisation horizontale
- 04.10.2011 Réunion organisée par l'amicale des maires du canton au sujet de la taxe d'aménagement
- 06.10.2011 RDV au sujet de la desserte en gaz des bâtiments Ecole et Oumpa Loumpa
- 11.10.2011 Réunion au sujet des espaces verts dans le cadre de l'aménagement de la rue du Général de Gaulle
- 11.10.2011 Réunion de la municipalité
- 18.10.2011 Commission des finances
- 18.10.2011 Commission des impôts directs
- 20.10.2011 RDV au sujet du financement du projet d'éclairage public
- 26.10.2011 Réunion de chantier (éclairage public – arrosage automatique)
- 26.10.2011 Réunion de la municipalité
- 27.10.2011 Réunion de chantier (PAE Ruheplatz)
- 28.10.2011 Réunion de chantier "aménagement de la rue du Général de Gaulle"
- 28.10.2011 Préparation de la journée de plantations du 29.10.2011
- 28.10.2011 Remise des prix du concours des maisons fleuries de Hoerd

**D) Communications de Madame Marianne PETER Adjointe au Maire**

- 06.10.2011 Noces d'or des époux Jean et Edith GESTER
- 06.10.2011 104<sup>ème</sup> anniversaire de Madame Salomé RITTER
- 07.10.2011 Inauguration de la Maison de la Chasse
- 25.10.2011 Aide à la personne et service de Proximité
- 26.10.2011 Réunion de la municipalité
- 27.10.2011 Réunion du CCAS de Geudertheim

**E) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire**

- 05.10.2011 Montage chapiteau
- 07.10.2011 Inauguration du siège de la Fédération des Chasseurs
- 07.10.2011 Montage piste de danse (Amicale Pongiste)
- 09.10.2011 Démontage piste de danse
- 10.10.2011 Réunion comité de fête
- 11.10.2011 Réunion municipalité
- 12.10.2011 Démontage chapiteau
- 14.10.2011 RDV relatif à la location de la salle polyvalente
- 15.10.2011 Permanence mairie
- 17.10.2011 RDV avec M. Oaro Stéphane CHR ALSACE
- 19.10.2011 RDV avec les responsables de GB Team
- 22.10.2011 Montage piste de danse (section vétéran du FCG)
- 23.10.2011 Démontage piste de danse
- 24.10.2011 Réunion de travail et réflexion avec le monde associatif
- 26.10.2011 Réunion municipalité
- 27.10.2011 Réunion commission CCAS

#### **4. DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire soumet au conseil municipal, conformément à la délibération du 06 mai 2005, la déclaration d'intention d'aliéner émanant de :

##### **Maître Thierry BECHMANN, notaire à HOCHFELDEN**

Section 8 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle 108/17 d'une contenance de 12,73 ares

Lot n° 6 Bâtiment A comble 48/1000 appartement

Lot n° 11 Bâtiment A sous-sol 3/1000 parking

Lot n° 202 Bâtiment A sous-sol 9/1000 garage

##### **Maître Valérie BIRY, notaire à WEYERSHEIM**

Section 41 lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle (2)144 d'une contenance de 0,29 are

Section 41 lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle (4)143 d'une contenance de 1,28 ares

Section 41 lieu-dit « Heiligenhauesel » parcelle (5)146 d'une contenance de 2,57 ares

Monsieur Rolph RIEDINGER, directement concerné par la déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Valérie BIRY, quitte la salle du conseil.

##### **Maîtres Alain RAABE et Nathalie SELLAM, Notaires à STRASBOURG**

Section 2 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle n° (1)/56 d'une contenance de 3,96 ares, provenant de la division de la parcelle Section 2 n° 100/56 d'une contenance de 4,54 ares, même lieu-dit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

#### **5. RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE ZORN**

Le maire soumet au conseil municipal le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn transmis par le Président de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn Monsieur Claude KERN, conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'émet aucune observation inhérente au rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

#### **6. CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE-RISQUES STATUTAIRES**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa2) de la loi n°84-53 de la loi du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

- Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 celui-ci a retenu l'assureur AXA et le courtier Yvelin et propose les conditions suivantes :

\* **Agents immatriculés à la CNRACL**

Taux : 3,85 %                      Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

\* **Agents non immatriculés à la CNRACL** (Agents effectuant plus ou moins de 200 h/trim.)

Taux : 1,00 %      Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Contrat en capitalisation

Prise d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2012

Durée du contrat : 4 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend** acte des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;
- **Autorise** le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour une durée de quatre ans.

- **Précise** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

\* Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité,

\* Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

**7. SUBVENTIONS 2011-2012 - SORTIES DE CLASSES SCOLAIRES**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de subvention pour les sorties de classes et les voyages d'études prévus pour l'année scolaire 2011-2012 comme suit :

- pour l'école maternelle et l'école primaire de Geudertheim : **7,00 €/nuitée et par élève ;**
- pour les élèves relevant des autres établissements de secteur : **5,00 €/nuitée et par élève ;**
- aucune subvention ne sera versée aux enfants relevant d'établissements hors secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition du Maire.

## **8. EXTENSION DU TERRAIN DE PETANQUE**

Le Maire soumet au conseil municipal le projet d'extension du terrain de pétanque dans le cadre de l'aménagement de la zone de loisirs dont le coût prévisionnel se monte à 21 551,20 € hors taxe et luidemande d'approuver ce projet et de l'autoriser à demander les subventions éventuelles auprès des instances concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le projet d'extension du terrain de pétanque et autorise le Maire à demander les subventions éventuelles auprès des instances concernées.

## **9. TAXE D'AMENAGEMENT**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal;
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

***totalemment :***

Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

## **10. EMPRUNT ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GAL DE GAULLE**

Comme prévu au budget 2011, le financement de l'éclairage public de la rue du Gal de Gaulle se fera par l'emprunt et le Maire a contacté quatre établissements bancaires dont deux ont déposé des offres de prêt en Mairie :

- d'une part le **CCM de la Basse-Zorn** dont l'offre s'établit comme suit :
  - Capital : 300 000 ,00 €
  - Durée : 15 ans
  - Échéance : Trimestrielle constante en capital et intérêts 6718,90 €
  - Taux : 4,10 % fixe  
Les intérêts sont calculés sur la base de 360/360 jours.
  - Disponibilité des fonds :  
Après signature du contrat en une seule fois le dernier jour du mois et au plus tard le 31 décembre 2011.
  - Commission-Frais :  
Néant
  - Remboursement anticipé :  
Possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle en cas de baisse des taux sur le marché.
- d'autre part la **Caisse d'Epargne Alsace** dont l'offre est présentée ci-dessous :
  - Capital : 300 000 ,00 €
  - Durée : 15 ans
  - Échéance : Trimestrielle – échéance constante en capital et intérêts : 6718,90 €
  - Taux : 4,10 % fixe  
les intérêts sont calculés sur la base de 30/360 jours.

- Disponibilité des fonds :  
Unique ou fractionné. Les versements de fonds pourront donner lieu au paiement d'intérêts intercalaires. Le point de départ de l'amortissement du prêt correspondra à la date à laquelle la totalité des fonds auront été versés, au plus tard le 30.11.2011.
- Commission-Frais : 0,10 %
- Remboursement anticipé :  
Possible à chaque échéance avec un préavis de 3 mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Dans sa réunion du 18 octobre 2011, la Commission des finances n'a pas émis d'avis favorable à aucune proposition de crédit et laisse au conseil municipal la décision finale pour la souscription de cet emprunt.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées et une abstention, retient la proposition du CCM de la Basse-Zorn pour un emprunt d'un montant de 300 000,00 € au taux fixe de 4,10%, remboursable sur 15 ans (60 trimestrialités constantes en capital et en intérêts de 6718,90 €) et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

## **11. PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE**

### **a) ORANGE S.A.**

Le maire soumet au conseil municipal le projet de bail de location d'un terrain de 52 m<sup>2</sup> pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile, améliorant la couverture radiotéléphonique de la commune de Geudertheim, émanant d'ORANGE SA 1, avenue Nelson Mandela à 94245 ARCUEIL CEDEX. Le terrain est situé sur la parcelle cadastrée section 44 lieu-dit « Schleifgraben » n° 94 d'une contenance de 41,07 ares.

Le loyer pour la location de ce terrain est fixé comme suit :

- Pour la période prenant effet à la date de signature des présentes et jusqu'à l'ouverture du chantier de construction du site et pose des équipements techniques, le montant du loyer annuel sera de 600,00 Euros nets, toutes charges et taxes incluses.
- Pour la période prenant effet en date du 1<sup>er</sup> jour civil du mois suivant le début du chantier de construction du site et pose des équipements techniques, le loyer annuel est fixé à la somme de 3 000,00 Euros nets, toutes charges et taxes incluses.
- Au cas où les travaux commencent moins de 6 mois après la date de signature du bail, le loyer de 3 000,00 Euros nets sera dû au bailleur pour l'année complète.

Le loyer sera augmenté annuellement de 2 %. Cette révision interviendra de plein droit à la date anniversaire de la signature du bail, sur la base du loyer de l'année précédente.

Le maire demande au conseil municipal, d'accepter les termes du bail de location d'une parcelle de 52 m<sup>2</sup> à ORANGE SA et de l'autoriser à le signer ainsi que toutes pièces y afférentes.

### **b) SFR**

Pour cette même antenne de téléphonie mobile, la Société Française de Radiotéléphone 42, avenue de Friedland à 75008 PARIS a déposé une convention dont la cause essentielle est la signature d'une convention connexe avec la société ORANGE FRANCE portant mise à disposition d'emplacements sur le pylône lui appartenant et situé sur le terrain précité, en vue d'implanter divers dispositifs d'antennes

d'émission réception et faisceaux hertziens. La surface de terrain nécessaire aux installations de la Société Française de Radiotéléphone est d'environ 19m<sup>2</sup> et le loyer annuel pour ce terrain, est fixé à 2000,00 €uros toutes charges locatives incluses.

Le loyer visé ci-dessus augmentera de 2 % par an pendant toute la durée du bail.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter la convention de location entre la commune de Geudertheim et la Société Française de Radiotéléphone et de l'autoriser à la signer ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, par 12 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions les propositions de bail de location de la société ORANGE SA et de la Société Française de Radiotéléphone telles que ci-dessus détaillées et autorise le Maire à signer les baux de location à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

## **12. AVENANT AU MARCHE 02/2010 PARCOURS LUDISME ET EQUILIBRE VITAL**

Le Maire expose au conseil municipal le projet d'avenant au marché n° 02/2011 relatif au parcours Ludisme et Equilibre Vital qui s'expose comme suit :

**EXE4**

MARCHES PUBLICS

**AVENANT : N° .1**

**A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire**

**EXE4**

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

COMMUNE DE GEUDERTHEIM  
83, ruer du Gal de Gaulle  
67170 GEUDERTHEIM

Titulaire du marché objet du présent avenant :

WOLFF René & Fils  
6, rue de Bietlenheim  
67720 HOERDT

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres :

Montant initial du marché : 142 135,03 € (Cent quarante deux mille cent trente cinq Euros, trois centimes)



Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant <sup>(1)</sup>
Avenant	1	18/10/2011	146 309,07

## B. Objet de l'avenant

EXE4

<u>Libellé</u>	<u>Quantité</u>	<u>P.U.</u>	<u>Total</u>
Pos. 3.2 pupitres d'information	- 4	265,00	-1 060,00
Pos. 3.3 pupitres d'information	+31	200,00	6 200,00
Pos. 3.3 pupitres d'information	-15	110,00	<u>-1 650,00</u>
		TOTAL HT	3 490,00
		TVA 19,6 %	<u>684,04</u>
		TOTAL TTC	4 174,04 =====

Nouveau total TTC du marché : 142 135,03 € + 4174,04 € = 146 309,07 €  
(Cent quarante six mille trois cent neuf Euros, sept centimes)

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

## Signatures des parties

EXE4

A Geudertheim, le 18 octobre 2011

Le titulaire,

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité  
ou de l'établissement compétent pour signer le marché  
(signature)

A Geudertheim, le

Date d'envoi à la préfecture :

#### D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché 02/2010 Parcours Ludisme et Equilibre Vital d'un montant TTC de 4 174.04 € portant le montant total TTC du marché à 146 309,07 € et autorise le Maire le signer ainsi que toutes pièces y afférentes.

### **13. VOTE DE CREDITS**

Afin de pouvoir régulariser la recette de la vente de la parcelle de terrain cadastrée section 41 n° 553/135 lieu-dit "Oberlaengster Weg" à la société Pierres et Territoires de France, le Maire demande au conseil municipal le vote des crédits ci-dessous établis :

#### **Section de fonctionnement**

##### Recettes

Article 775	Produits de cession d'immobilisation	+ 51 863,00 €
-------------	--------------------------------------	---------------

##### Dépenses

Art. 042-675	Valeur comptable des immobilisations cédées	+ 10 000,00 €
Art 042-676	Différence sur réalisations transférées en Investissement	+ 41 863,00 €

#### **Section d'investissement**

##### Recettes

Art. 042-2118	Autres terrains	+ 10 000,00 €
Art. 042-192	Plus ou moins sur cessions d'immobilisation	+ 41 863,00 €

